



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

**ACCORD-CADRE DE PROGRAMMATION, D'EXPERTISE ET D'ASSISTANCE POUR LES  
OPERATIONS DE TRAVAUX DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-  
BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ  
SUBSÉQUENT N°1**

Vu la décision n° 2023/551 en date du 9 août 2023, par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération a décidé de signer l'accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents ayant pour objet la programmation, l'expertise et l'assistance pour les opérations de travaux de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, avec la société VERDI CONSEIL NORD DE FRANCE, ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80, rue de Marcq, pour un montant annuel maximal de 90 000 € HT, et pour une durée initiale d'un an à compter de la notification de l'accord-cadre, reconductible une fois un selon les mêmes conditions,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent pour la réalisation d'une étude de vulnérabilité au risque inondation concernant le projet de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Lillers, et que l'attributaire de l'accord-cadre a été consulté,

Considérant qu'après analyse de l'offre de la Société VERDI est considérée économiquement avantageuse, selon les modalités suivantes :

- Tranche ferme - Etude hydraulique : pour un montant de 4 900 € HT et pour une durée d'exécution de 8 semaines à compter de la date fixée à l'ordre de service,
- Tranche optionnelle - Etude d'une mesure compensatoire : pour un montant de 2 500 € HT et pour une durée d'exécution de 6 semaines à compter de l'affermissement de la tranche optionnelle,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer un marché subséquent n°1 à l'accord-cadre de programmation, d'expertise et d'assistance pour les opérations de travaux de la Communauté d'Agglomération, ayant pour objet la réalisation d'une étude de vulnérabilité au risque inondation concernant le projet de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Lillers à la société VERDI CONSEIL NORD DE FRANCE ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, et de le signer selon les modalités suivantes :

- Tranche ferme - Etude hydraulique : pour un montant de 4 900 € HT et une durée d'exécution de 8 semaines à compter de la date fixée par ordre de service,
- Tranche optionnelle - Etude d'une mesure compensatoire : pour un montant de 2 500 € HT et une durée d'exécution de 6 semaines à compter de l'affermissement de la tranche optionnelle.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .- **6 DEC. 2023**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**DUCROCQ Alain**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : - **6 DEC. 2023**

Et de la publication le : - **6 DEC. 2023**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**DUCROCQ Alain**